

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Nombre de
conseillers
En exercice :
27

Présents :
24

Votants :
25

Date de
convocation :
15/09/2023
Date
d'affichage :
15/09/2023

Numéro :
44/2023

Le 25 septembre 2023, à 18h00 heures, le Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Élisabeth CLAVERIE, Maire.

Présents : Elisabeth CLAVERIE – Bernard DELBRUEL – Marie LACAN - Gérard TOUREL – Daniel DERRAC – Nelly FACCA – Xavier PETIT – Huguette DELPY-SOUTADÉ – Michel ALBENGE - Thierry MONTBROUSSOUS – Bruno BARDÉS – Françoise CHINCHOLLE – Franck GARRIC – Marie-Pierre CAMBON – Philippe FOULCHÉ – Ghislain PELLIEUX – Éric ALBERT – Stéphanie RAYMOND - Sylvie CLERGUE – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Maxime FONTANILLE - Bénédicte CATHALAU – Kadour SAMET

Absent excusé représenté : Guy INTRAN (S. CLERGUE)

Absents non excusés non représentés : Francis SALABERT – David POUTRAIN

Secrétaire de séance : Marie LACAN

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOJO DE LA SALLE
MULTISPORTS AU RELAIS PETIT ENFANCE**

Madame le Maire de Lescure d'Albigeois rappelle que les communes se sont engagées auprès de la communauté d'agglomération de l'albigeois à mettre à disposition du Relais Petite Enfance des locaux à titre gratuit afin que celui-ci puisse mettre en œuvre ses missions sur tout le territoire de la agglomération.

Par conséquent, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à la disposition du Relais Petite Enfance le Dojo de la Salle Multisports. Cette mise à disposition sera matérialisée par la signature d'une convention avec la communauté d'agglomération dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Mise à disposition le vendredi de 8h30 à 12 h,
- Nature de l'occupation : mise en place d'un accueil pour l'information des assistantes maternelles et parents sur RDV, mise en œuvre d'animations destinées aux assistantes maternelles et aux enfants et organisation de réunions dévolues à la professionnalisation et à l'échange entre assistantes maternelles et professionnels de la petite enfance,
- Mise à disposition à titre gratuit,
- Durée de la convention : 12 mois à compter de sa signature,
- Toute dégradation sera facturée à la communauté d'agglomération qui devra contracter toutes les assurances nécessaires,
- La commune de Lescure d'Albigeois devra assurer l'entretien des locaux mis à disposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu, le code général des collectivités territoriales,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **D'APPROUVER** la mise à disposition aux conditions ci-dessus du dojo de la salle multisports au Relais petite enfance compétence de la communauté d'agglomération de l'albigeois.
- **D'APPROUVER** le projet de convention à conclure avec la communauté d'agglomération de l'Albigeois.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention en question.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,
Élisabeth CLAVERIE

